

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2015.

### Nombre de conseillers

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 12

L'an deux mil quinze

Le neuf décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 décembre 2015.

### Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Cantin Sébastien, M. Coplo Edouard, M. Coudrat Adrien, Mme Danjou Francine, M. Dauron Alain et Mme Gibert Annie.

### Personnes excusées :

Mme Juste Ginette (pouvoir à M. Viguié Pascal), M. Fleurier Rémy (pouvoir à M. Coplo Edouard) et M. Ortéga Frédéric.

### Intercommunalité : schéma départemental de coopération intercommunale (loi NOTRe).

Monsieur le Maire expose le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par la Préfecture. Ce schéma propose la fusion de la Communauté de Communes Haut Berry Val de Loire avec la Communauté de Communes Cœur de Pays Fort et la Communauté de Communes du Sancerrois.

Considérant que la Communauté de Communes Haut Berry Val de Loire avait délibéré en juin 2015 pour réaliser une étude de faisabilité de rapprochement des Communautés de Communes évoquant même un rapprochement avec les communes limitrophes du Loiret et que cette étude n'a jamais été réalisée,

Considérant la possibilité pour la Communauté de Communes Haut Berry Val de Loire de se maintenir dans l'état,

Considérant l'avis défavorable sur le projet de fusion exprimé par les habitants de Sury près Léré lors de la réunion publique du 13 novembre 2015,

Considérant le vote négatif de la Communauté de Communes du Sancerrois sur le projet de fusion proposé par la CDCI,

Le conseil municipal émet à l'unanimité par 12 voix, un avis défavorable au projet de fusion proposé par la CDCI. Il propose uniquement la fusion de la Communauté de Communes Haut Berry Val de Loire avec la Communauté de Communes Cœur de Pays Fort par 7 voix pour, propose de rester seul en tant que Communauté de Communes Haut Berry Val de Loire par 4 voix pour et 1 voix pour une autre fusion.

### Participations à l'école de Léré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour de participer financièrement :

- aux T.A.P. (temps d'activités périscolaires) pour l'année 2014-2015 au prorata des 48 élèves de Sury scolarisés à l'école de Léré soit pour le montant de 6 430.08 €.

- aux jouets de Noël 2014 au prorata des élèves de Sury scolarisés à l'école de Léré soit pour un montant de 461 €.

- au transport des élèves de l'école de Léré à la médiathèque de Sury près Léré pour le montant de 904.50 € pour l'année 2014-2015.

- au transport des élèves de Léré à la piscine de Belleville sur Loire pour le montant de 530.09 € pour l'année 2014-2015.

### Adhésion de la C.D.C. H.B.V.L. au syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour, d'autoriser l'adhésion de la communauté de communes Haut Berry Val de Loire au syndicat mixte du pays Sancerre Sologne.

#### **Décision modificative n°2.**

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année 2015.

Budget 380, décision modificative n°2 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 - Dépenses imprévues	2 100 €	
D 73925 - FPIC		2 100 €
D 020 - Dépenses imprévues	180 €	
D 1332 - amendes de police		180 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour, la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

#### **Proposition admission créance en non valeurs.**

Monsieur le Maire présente une proposition d'admission de créance en non valeurs proposée par Mme Danielle Moreau, comptable public, à la trésorerie de Sancerre.

Cette créance d'un montant de 33 865.72 euros T.T.C. correspond aux loyers du logement et du bar restaurant communal situé au 6 route de Léré à Sury près Léré pour la période de février 2008 à décembre 2009 dus par M. Sébastien LOISEAU.

Considérant que la commune n'est en aucun cas responsable de cette situation,

Considérant que les services fiscaux ne se sont pas aperçus du non versement des sommes dues, malgré les titres de recettes et les avis de sommes à payer émis par la commune chaque mois,

Considérant que ce n'est pas aux administrés de la commune de Sury près Léré de payer cette dette,

Considérant que M. Loiseau Sébastien a actuellement un emploi connu,

Considérant que l'adresse de domicile de M. Loiseau est connue,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix de refuser la mise en non-valeur de la créance de M. Loiseau Sébastien.

#### **Critères de l'entretien professionnel.**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,  
Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 juin 2015,

La valeur professionnelle, telle qu'elle est appréciée au terme de l'entretien professionnel est déterminée sur la base de critères soumis à l'avis préalable du Comité Technique, tenant compte de la nature des tâches exercées et du niveau de responsabilité assumé.

Ces critères portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Il convient d'en choisir au moins un par famille. Il est possible de fixer des critères identiques ou bien différents pour chaque catégorie d'agent (A, B et C).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 12 voix pour, d'adopter des deux propositions ci-dessous.

**Article 1** : les critères utilisés dans l'entretien professionnel pour la filière administrative, pour chacun des 4 thèmes, sont les suivants :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs :
  - analyse et synthèse
- les compétences professionnelles et techniques :
  - autonomie
- les qualités relationnelles :
  - relation avec les élus
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :
  - délégation

**Article 2** : les critères utilisés dans l'entretien professionnel pour la filière technique, pour chacun des 4 thèmes, sont les suivants :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs :
  - initiative
- les compétences professionnelles et techniques :
  - réactivité
- les qualités relationnelles :
  - travail en équipe
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :
  - force de propositions

#### Opérations de fin d'année, quart du montant des dépenses d'investissement :

Le conseil municipal autorise à l'unanimité par 12 voix pour Monsieur le Maire à dépenser en 2016 les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2015, soit :

Chapitre 16 :	125 271 euros.
Chapitre 20 :	13 325 euros.
Chapitre 21 :	47 522 euros

#### S.M.T.R.M. :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le syndicat mixte de collecte et de traitement des résidus ménagers Léré/Sancerre/Vailly sur Sauldre concernant :

- l'exploitation du service de collecte des ordures ménagères et le service de collecte sélective,
- l'exploitation des déchetteries de Vinon et d'Assigny,
- l'exploitation du quai de transfert de Vinon, le traitement des ordures ménagères et le tri des recyclables.

Quelques chiffres :

Le tonnage collecté en 2014 et évacué vers le centre de transfert de Vinon s'est élevé à 4 860 tonnes. Ce tonnage représente un ratio de 247 kg par an et par habitant d'ordures ménagères.

Le tonnage total déchets ménagers traités en 2014 représente un ratio de 336kg par an et par habitant : 247kg d'ordures ménagères, 39 kg de magazines, journaux emballages et cartonnettes, et 50 kg de verre.

Le total des dépenses effectuées par le syndicat pour l'année 2014 s'élève à 1 986 981 € soit 101 euros par habitant (+6% par rapport à 2013).

#### Questions diverses

Remerciements de la part de la famille de maitre Jouaire, des participants à la course des 8 clochers pour le petit déjeuner offert et de Mmeet M. Léveillé pour l'article dans le Sury infos.

Monsieur le Maire présente le rapport de la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude confiée à la SAFER concernant :

- les biens sans maître : 40 parcelles pour une superficie d'environ 9 hectares.
- propriétaires de plus de 100 ans pour une superficie d'environ 13 hectares.

City stade :

Monsieur le Maire informe avoir rempli un dossier de partenariat avec EDF pour obtenir une subvention pour le city stade.

Car scolaire :

Le problème du car scolaire pour tourner à l'abribus est réglé.

Transport scolaire :

La gratuité des transports scolaires n'existe plus sauf pour les primaires. Le conseil départemental demande aux communes d'avancer l'argent afin de pouvoir récupérer la T.V.A. Le conseil municipal délibèrera lors de la prochaine réunion.

Voyage scolaire :

Le conseil municipal délibèrera aussi lors de la prochaine réunion pour le voyage scolaire des CM1/CM2 et des MS/GS de l'école de Léré du 30 mai au 3 juin 2016 à Saint Germain sur Ay.

Suite au courrier que M. Arquillière a reçu concernant le stationnement de son véhicule route de Savigny il est venu à la mairie pour dire qu'il le garerait mieux, entièrement sur le trottoir sur la partie la plus large.

T.N.T. H.D. :

La T.N.T. passe à la haute définition le 5 avril 2016.

Colis des aînés :

La distribution aura lieu samedi 12 décembre, rendez-vous à 14h à la salle Chigault.

Tout le monde est d'accord avec les tours de garde pour les élections de dimanche 13 décembre.

Mme Danjou demande qui distribue le colis des aînés. Monsieur le Maire répond : Mme Danjou, Mme Gibert, Mme Juste, M. Borderieux et M. Dauron.

M. Coudrat dit qu'il faudrait poncer et vernir le parquet de la salle des Fêtes ainsi que changer les carreaux de faïence cassés.

M. Bordu dit qu'il a vu M. Baubois : le tracteur New Holland fume noir. Il faudrait le déposer au garage pendant les congés.

Mme Gibert dit que le concert s'est très bien passé, que la quête pour le téléthon a rapporté 401.01 €. Le spectacle pour enfants aura lieu dimanche 13 décembre après-midi, le matin : préparation de la salle et décoration du sapin. Le calendrier cantonal est établi.

Mme Cadete dit que le portail du P.S.P.G. côté familles a été réparé. L'éclairage public devant le numéro 35 ne fonctionne pas.

M. Borderieux dit qu'il attend les devis pour la création de toilettes et pour la réparation des bancs de l'église. Il dit qu'il faudrait fixer une réunion de voirie pour établir les travaux prévus en 2016 afin de demander des devis.

M. Coplo signale qu'un robinet est abîmé à la salle des Fêtes dans la cuisine.

La séance est levée à 21h55.

